

I4CE

INSTITUTE FOR
CLIMATE
ECONOMICS

Une initiative de la Caisse des Dépôts et
de l'Agence Française de Développement

Intégrer une obligation de plan de transition bancaire au sein du Pilier 2

Présentation à la Chaire Energie et Prospérité

Avec la contribution du programme LIFE de l'Union Européenne



Julie Evain, avec Clara Calipel et Louise Noguès

24/06/2022

Contexte

Défi principal : Accompagner les acteurs financiers à agir dès maintenant afin de favoriser la mise en place d'une transition ordonnée et limiter les risques climatiques

- Plusieurs outils sont déjà à la main des superviseurs :
 - **Pilier 1 - Renforcer les exigences en capital pour les projets néfastes pour le climat** : intérêt pour certaines activités fossiles, mais rôle limité dans le financement de la transition
 - **Pilier 3 - Exigences de transparence climatique** : nécessaire mais pas suffisante pour engager la transformation des banques
 - **Pilier 2 - Stress-tests climatiques** : premier pas dans la montée en compétences et dans la sensibilisation des équipes bancaires mais difficultés méthodologiques et d'accès à la donnée

Favoriser une transition progressive et ordonnée

- Approche basée **uniquement sur la gestion des risques financiers** et les **initiatives volontaires** n'est pas **suffisante** :
 - Méthodologies de mesure du risque climatique trop imparfaites
 - Difficulté des banques à appliquer leurs propres politiques sectorielles
 - Besoin d'action immédiate pour limiter les risques sur le moyen-terme
- Ces outils n'ont **pas encore apporté les transformations nécessaires** dans les pratiques des banques
- Besoin de compléter cette approche d'une **démarche tournée vers l'impact sur l'économie réelle** pour limiter l'ampleur et la durée des risques de transition et des risques physiques

Rôle clé du pilier 2 et des plans de transition bancaires

- Outils existants qui nécessitent d'être **complétés** par d'autres instruments du **Pilier 2** et notamment au sein du **SREP** :
 - Pilier plus **qualitatif**, qui se concentre davantage sur les procédures
 - Permet d'intégrer les enjeux climatiques de manière plus **complète et dynamique** qu'une évolution en exigences de capital du Pilier 1
- **Proposition : rendre obligatoire la publication de plans de transition bancaires au sein du pilier 2**
 - **Approche globale** : couvre l'ensemble des processus de la banque
 - **Approche dynamique** : peut permettre d'agir directement sur les **processus et outils de décision des banques**
- **Cadre de référence** qui devra être précisé au sein de la réglementation prudentielle

Déclinaison de la stratégie de décarbonation des banques

Les éléments fondamentaux d'un plan de transition bancaire :

- **Objectif de long terme** de neutralité carbone à 2050 ;
- Détermination d'une **stratégie globale de décarbonation** pour la banque, déclinée en **trajectoires de décarbonation sectorielles** ;
- **Objectifs intermédiaires** de réduction d'émissions de GES sectorielles à 5 ans ;
- Trajectoires sectorielles **en lien avec les plans de transition nationaux et européens** ;
- Recours à la **compensation réduit au minimum.**

Scope d'application du plan de transition

Le plan de transition bancaire doit chercher une cohérence globale, avec une mise en œuvre échelonnée dans le temps :

- **L'ensemble des secteurs** doivent être couverts, en priorisant les secteurs les plus **émetteurs**.
- **L'ensemble des types de clients** de la banque doivent être couverts :
 - **Grandes entreprises** : positionner les contreparties dans leurs trajectoires de décarbonation sectorielle et conditionner l'octroi de crédit à l'existence d'un plan de transition
 - **PME** : cibler les secteurs les plus émetteurs
 - **Ménages** : utiliser le DPE comme proxy pour proposer des offres de rénovation énergétique
- **L'ensemble des métiers** de la banque doivent être couverts : banking book, trading book, activités hors bilan, etc...

Processus de gouvernance solide et adapté

S'assurer que les processus de gouvernance et de décision permettent la mise en œuvre des plans de transition :

- Mise en place des plans de transition depuis le **plus haut niveau de gouvernance, et attribution des responsabilités** de mise œuvre
- Prise en compte des objectifs fixés par le plan de transition **à tous les niveaux du processus de décision et de gestion des risques** ;
- **Cohérence de l'organisation interne** des équipes avec les objectifs
- **Rémunérations adaptées aux objectifs** fixés par le plan de transition.

Renforcer le cadre d'évaluation du SREP : les superviseurs peuvent déjà intégrer les enjeux climatiques dans leur revue

- **Rendre la revue du SREP plus opérationnelle** : analyse de la pertinence du plan stratégique et de la gouvernance

Actions possibles en cas de non-conformité

- Différentes **actions de supervision** sont envisageables :
 - Demande de formation,
 - Evolution de la gouvernance,
 - Renforcement de la gestion des risques,
 - Limite de concentration dans certains secteurs,
 - Révision des politiques de rémunération
- Ces actions peuvent être mises en place selon une échelle graduelle
- **Exigences supplémentaires** de capital possibles mais **plus difficiles à démontrer**

Besoin de clarifier le mandat des superviseurs ?

- La prise en compte des risques climatiques s'intègre déjà dans le **mandat des superviseurs**, mais les textes actuels sont peu précis.
- Se pose la question d'un besoin de **clarifier le mandat** des superviseurs pour faciliter la revue des plans de transition et **réduire le risque d'interprétations divergentes** entre les différentes autorités de supervision.
- Les autorités de supervision sont déjà **sorties d'une approche purement basée sur les risques** :
 - avec le « *SME supporting factor* » pour favoriser l'accès au financement des PME ;
 - avec les mesures visant à atténuer l'incidence de la crise du Covid-19.

Renforcer les dispositions législatives existantes

- Besoin de davantage de clarté au niveau législatif pour pouvoir prendre en charge la question des plans de transition.
- Le paquet bancaire 2021 propose la **mise en place de plans de transition bancaires obligatoires** en amendant la CRD (articles 76 et 87a).
- Le paquet bancaire charge l'EBA de fournir ultérieurement les guidelines définissant le contenu des plans.
- Pour faciliter leur mise en œuvre, **le périmètre d'application et les contenus** des plans de transition doivent être **précisés** non seulement au sein de ces guidelines, mais aussi au sein de textes législatif de niveau 2, par exemple au sein des RTS (regulatory technical standards)

Certifier les plans de transition

- Plusieurs institutions pourraient avoir la charge de **certifier les plans de transition** :
 - Les superviseurs
 - Des agences environnementales (Européennes ou nationales)
 - L'EFRAG
 - Des cabinets d'audit

- Tout en **laissant à la main des superviseurs le contrôle de la mise en œuvre des plans**, de la structure de gouvernance associée et des processus de décision, il pourrait être envisageable de déléguer la certification de leur contenu à des entités externes.



Merci de votre attention
julie.evain@i4ce.org
clara.calipel@i4ce.org
anuschka.hilke@i4ce.org
louise.nogues@i4ce.org



*Avec la contribution du programme LIFE
de l'Union Européenne*

*La Commission Européenne ne peut être
tenue responsable de l'utilisation des
informations que contient ce rapport*

Faire évoluer les ressources humaines

- Pour faire face aux nouveaux enjeux climatiques, les superviseurs devront **renforcer leur formation et leurs effectifs**.
- Deux cibles sont prioritaires :
 - Au sein de la zone euro : montée en compétence des **Joint Supervisory Teams** pour faire évoluer l'analyse SREP et assurer un niveau égal de traitement au sein de la zone euro
 - Pour les filiales de banques en dehors de la zone euro : cibler les **Collèges de Supervision**, notamment dans les pays d'Europe de l'Est où les filiales sont exposées aux secteurs fossiles.